

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER

OBJET: RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2026-2027-2028
(PREMIÈRE ANNÉE D'APPLICATION)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover déposé le 11 septembre 2025 au bureau municipal du 4055, rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover sera, pour 2026, en vigueur pour sa première année d'application, et que toute personne peut en prendre connaissance à l'endroit indiqué ci-haut, durant les heures d'affaires, soit :

- du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 45 à 16 h 30
- le vendredi de 8 h à midi

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, un AVIS est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou dont une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision devra remplir les conditions suivantes :

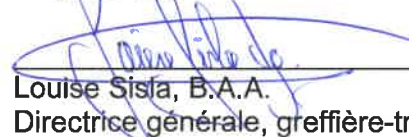
1. être déposée avant le 1^{er} mai 2026;
2. être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyés par courrier recommandé :

MRC de Drummond
436, rue Lindsay
Drummondville (Québec) J2B 1G6

3. être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué et sur le site internet de la MRC;
4. être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement #200 de la MRC de Drummond et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Veillez prendre note que dans le cas où la demande serait effectuée par l'envoi du formulaire dûment rempli par courrier recommandé, celle-ci serait réputée avoir été déposée le jour de cet envoi.

Donné à Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 2 octobre 2025



Louise Sisa, B.A.A.
Directrice générale, greffière-trésorière

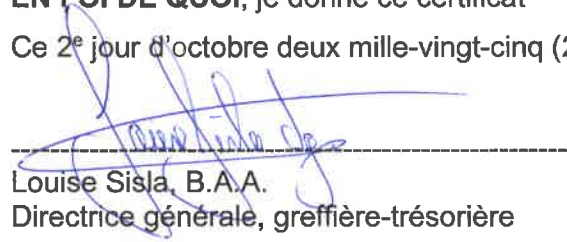
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise Sisle, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, certifie par la présente, avoir publié l'avis ci-joint, en affichant douze (12) copies aux endroits désignés par le Conseil (Réf : résolution # 3958.03.18) entre 13 :00 et 18 :00 heures, le 11 septembre 2025, soit :

- Bureau municipal & site Web de la municipalité
- Près des kiosques postaux – domaine Hébert (rues Bélanger & Nathalie)
- Près des kiosques postaux – domaine des Bouleaux (rues Bernard & Alain)
- Près du kiosque postal – domaine du Chevreuil
- Près des boîtes aux lettres – domaine de l'Érablière
- Près des boîtes aux lettres – rue Delage
- Près des boîtes aux lettres – parc Gelase
- À l'aréna
- À la bibliothèque

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat

Ce 2^e jour d'octobre deux mille-vingt-cinq (2025).



Louise Sisle, B.A.A.

Directrice générale, greffière-trésorière